

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

**Séance spéciale du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 20h04, à huis clos considérant le contexte de la pandémie de COVID-19.

**Sont présents à cette rencontre à huis clos :**

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Monsieur	Sébastien Emond	Conseiller

Madame Véronique Danis, directrice générale et secrétaire-trésorière, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-09-731**

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 26 août 2020 le décret numéro 895-2020 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 2 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public;

**CONSIDÉRANT** que selon le même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, sans la présence du public;

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier d'accepter que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil, la directrice générale puisse y participer en personne selon le respect des règles de distanciation sociale.

Sous la présidence de Monsieur Alain Fortin, la séance spéciale est par conséquent ouverte à 20h04, après un tour de table pour la vérification du quorum par l'appel des présences.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-09-732**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

Il est proposé par Madame la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-09-733**

**EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

**CONSIDÉRANT** la proposition de restructuration des postes administratifs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité se doit de combler ce poste rapidement pour continuer l'avancement des divers dossiers de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dénomme et résolu de procéder à l'embauche de Mme Mélissa Morin, à titre de secrétaire-réceptionniste, avec une période de probation de six (6) mois et selon les termes et conditions énoncées dans son document d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

**2020-09-734**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Desjardins de procéder à la levée de l'assemblée à 20h07.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Alain Fortin  
Maire

---

Mme Véronique Danis  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Véronique Danis, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour effectuer les dépenses précitées.*

---

Véronique Danis  
Directrice générale